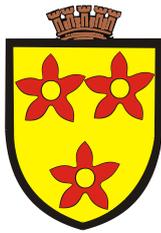


MAIRIE DE



CHAMPLIVE

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de CHAMPLIVE, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame LECOMTE Noëlle, Maire.

**Étaient présents** : Mr CLEMENT Marcel, Mme DE SCHUTTER Christelle, Mme FROISSARD Colette, Mme LECOMTE Noëlle, Mme MATTON Martine et Mr RAPHENNE Louis

**Était absent excusé** : Mr VERDIER François qui a donné procuration à Mr CLEMENT Marcel.

**Était absent** : Mr BAUDE Nicolas.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme MATTON Martine, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier Conseil municipal,
- Délibération cartes jeunes,
- Délibération remboursement suite à sinistre sur voirie communale,
- Délibération COFOR 25 (Communes forestières),
- Délibération subventions associations 2024,
- Projet travaux 2024,
- Questions diverses

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Intervention de Nicolas pour expliquer le devis des travaux envisagés « Rue du Stade ». Le devis forage est accepté après discussion, d'une profondeur de cinq mètres, peut-être deux forages, qui seront suivis d'un test d'infiltration. En fonction des résultats pour favoriser l'évacuation des eaux, d'autres propositions seront possibles.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023 :

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance du **18 décembre 2023** à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023.

### CARTES AVANTAGES JEUNES 2023 à 2026 :

Madame le Maire expose au Conseil municipal que nous avons effectué une vente de cartes jeunes en 2023 mais qu'aucune délibération n'avait été prise.

Afin de pouvoir encaisser les chèques, il est nécessaire d'en prendre une.

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de reconduire la vente des cartes jeunes jusqu'en 2026.

Pour information, les personnes intéressées par la carte jeune paient 3 € et le reste est à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Une information sera distribuée à cet effet dans les boîtes aux lettres.

### **REMBOURSEMENT D'UN PNEU :**

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que suite à une crevaison causée par un trou sur la voirie communale, un automobiliste a demandé à la commune le remboursement de celui-ci.

L'assurance de la commune a fait un geste commercial et a décidé de verser 150 € de dédommagement qui serait reversé à l'automobiliste malchanceux.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **COFOR 25 :**

Le Maire expose au Conseil municipal que l'association COFOR 25 a envoyé à la commune une demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse cette adhésion.

### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024 :**

Le Maire expose au Conseil municipal qu'afin de pouvoir élaborer le budget primitif 2024, il faut prévoir les montants versés aux associations auxquelles la commune verse des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes :

- Souvenir Français : 100 €,
- Les anciens combattants : 100 €,
- Amicale des sapeurs-pompiers : 100 €,
- Jeunes sapeurs-pompiers du plateau : 100 €,
- Donneurs de sang : 100 €,
- La Ronde de l'Espoir : 100 €,
- Onco Doubs : 100 €,
- Ukraine : 100 €,
- Baume au cœur : 100 €,
- Coopérative scolaire 450 €.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Les subventions accordées pour la coopérative scolaire seront accordées selon la demande.

### **ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES :**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que suite à la demande de la trésorerie, il est nécessaire de délibérer sur les produits admis en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande.

Des crédits seront ouverts au budget primitif 2024 aux comptes :

6541 Créances admises en non-valeur pour la somme de 593.67 €,  
6542 Créances éteintes pour la somme de 258.16 €.

## TRAVAUX 2024 :

### Salle des fêtes :

Messieurs Meilhac, Balanche et Hoffman doivent proposer un devis pour la remise en état de la salle. (maçonnerie, isolation et bardage, électricité et fenêtres) .

L'expert assurance vient le quatre avril 2024.

Devis façade extérieure à l'ancienne fromagerie est à envisager avec isolation et bardage. Façade est qui n'est pas réalisée.

### Logements communaux :

Des matériaux ont été achetés pour les appartements de la fromagerie, chaudière pour la somme de 3 951,84 euros, douche et encadrement 1 849,36, une porte d'entrée (devis de 2 572,09 euros) sera changée Louis Raphenne réalise des travaux dans l'appartement qu'il occupe. Demande d'un nouveau mode de chauffage, type pellet est peut-être à envisager.

### Chapelle :

Les travaux doivent commencer fin avril, début mai par Monsieur Détouillon. Monsieur Neveu pour la peinture intérieure.

### Autres informations

Une convention avec le vétérinaire de Vercel a été signée pour obtenir une réduction des tarifs pour la stérilisation des chats.

Nouveau fonctionnement de la déchèterie à Bouclans, les habitants seront informés par flyers distribués dans les boîtes aux lettres, nouveau sens de collecte et photo de la plaque d'immatriculation de sa voiture pour favoriser l'accès de l'entrée. (démarche sur Internet)

Brioche ADAPEI, distribution la semaine du 8 au 14 avril 2024. La commande de 70 brioches est validée.

En décembre 2024, le montant des bons d'achat cadeau à Maximarché à Bouclans seront augmentés pour ne pas défavoriser les personnes concernées par ce choix.

Ralentisseurs, « rue du Stade », Madame le Maire doit se renseigner sur la possibilité de feux tricolores à installer afin de réduire une vitesse jugée excessive. Les ralentisseurs ou chicane ne font pas l'unanimité. Donc une autre solution est proposée : les feux tricolores. Si vous dépassez les 30 km, le feu passe au rouge donc la vitesse serait moindre. Une remarque cependant, l'état des trottoirs et la largeur sont défavorables à la sécurité.

Elections européennes, elles auront lieu le 9 juin 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Mme LECOMTE Noëlle	Mme MATTON Martine